



Réf. Farde e-Assemblées : 2504968

N° OJ : 4

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/01/2023

Objet : Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 90 du Conseil de l'Action Sociale du 21/12/2022 adoptant la modification budgétaire n°3 pour l'exercice 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 21/12/2022 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

[Décision CPAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[MB Livre \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Annexe décision \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)